

Favoriser l'accès à l'emploi

les clauses sociales dans les marchés publics

Le Conseil général du Loiret a voulu favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté par le biais de la commande publique.

Les clauses d'insertion permettent de répondre aux besoins de recrutement des entreprises qui sont dans des secteurs d'activité

en tension. L'activation de ces clauses dans la commande publique est un excellent levier pour lutter contre le chômage et créer de l'offre d'emploi en faveur de personnes en difficulté.

Les clauses d'insertion, comment ça marche ?

Le Conseil général étudie, pour tous ses marchés publics, la possibilité de fixer dans les cahiers des charges des conditions particulières permettant de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Pour quel public ?

Il peut s'agir des bénéficiaires du RSA, des travailleurs handicapés, des jeunes ayant un faible niveau de formation, des jeunes n'ayant jamais travaillé et inscrits auprès des missions locales ou des chômeurs de longue durée.

Comment sont-elles mises en place au Conseil général ?

Concrètement, l'insertion des clauses sociales se traduit par une affectation d'un certain nombre d'heures travaillées par ces personnes dans le cadre du marché. Cela peut aussi être l'obligation d'employer un nombre défini de ces personnes par l'entreprise contractante du marché.

Les actions mises en place au Conseil général

Un dispositif solide de gestion des clauses d'insertion sociales



En 2011, le Conseil général a signé **une convention bilatérale avec la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans**

qui permet de bénéficier de son assistance à la rédaction des clauses d'insertion dans certains marchés. La maison de l'emploi est également en relation avec toutes les entreprises auxquelles le Conseil général a attribué des marchés publics intégrant les clauses d'insertion.

Plus de 50 000 heures de travail prévues dans le cadre des marchés publics en 2012

Après une phase d'expérimentation avec un bilan positif pour 2011, le Conseil général a prévu dans le cadre de ses marchés plus de 50 000 heures de travail pour les personnes en difficulté. Les secteurs d'activité concernés sont principalement le secteur du bâtiment, des services et de l'aménagement.

Le Département poursuit la mise en œuvre de ses grandes politiques (collèges, routes, soutien à l'économie...) et maintient ses investissements pour pérenniser le dynamisme du Loiret. L'objectif est de garantir 100 M€ d'investissement à fin 2012.